



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Premier ministre : SID

Question écrite n° 39102

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzberg appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la publication par le service d'information du Gouvernement, place sous son autorité directe, d'un numéro spécial de « La Lettre du Gouvernement », qui fait la promotion de l'action du Gouvernement pour le premier anniversaire de la formation de celui-ci. Ce luxueux numéro spécial de vingt-quatre pages de format tabloid, imprimé en quadrichromie comporte en première page les photographies avantageuses de tous les membres de l'équipe gouvernementale sous le titre générique « Jour après jour améliorons la vie de tous les jours ». Il lui demande de lui indiquer le coût de l'impression et de la distribution de ce numéro spécial, qui a fait l'objet d'une diffusion massive. Il lui demande aussi si cette publication de prestige, d'un coût sans doute très élevé, est compatible avec le slogan de « l'Etat modeste » dont le Gouvernement dit se réclamer et s'il ne lui paraît pas opportun à l'avenir de réaliser des économies dans le train de vie de l'Etat en épargnant aux Français ces publications à grands frais qui ne se caractérisent ni par la modestie de la dépense ni par la modestie du propos, volontiers porte à l'autosatisfaction. Il lui demande si, plutôt que d'accuser injustement la fonction publique de faire de la « mauvaise graisse » comme s'il existait trop d'enseignants, d'infirmières ou de policiers - il ne lui paraîtrait pas plus judicieux de rechercher des pistes d'économies dans le train de vie de l'Etat, par exemple en réduisant les dépenses de communication et de promotion du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le Premier ministre sur la publication par le service d'information du Gouvernement d'un numéro spécial de « La Lettre du Gouvernement » intitulée « Jour après jour, améliorons la vie de tous les jours ». Si les parlementaires sont les premiers concernés par l'effort d'information que représente ce document, les Français, eux aussi, veulent connaître les résultats concrets de l'action de l'ensemble de l'équipe gouvernementale. C'est pourquoi il a été décidé que ce document serait diffusé largement, auprès de tous ceux qui exercent une responsabilité locale, professionnelle et associative : l'ensemble des maires et des conseillers régionaux et généraux mais aussi tous ceux qui assument des fonctions économiques ou sociales ou encore une influence intellectuelle ou morale. Les chefs d'entreprise, et particulièrement des petites et moyennes entreprises, les professions libérales, les professions de santé et les professions agricoles, les travailleurs sociaux et les représentants syndicaux ont également été destinataires de ce document. Nourri de témoignages, de chiffres et d'explications concrètes, ce numéro spécial de « La Lettre du Gouvernement » avait pour objectif d'améliorer l'information de nos concitoyens. La diffusion de ce document s'est élevée à 550 000 exemplaires. Il a été d'abord distribué aux abonnés de « La Lettre du Gouvernement », sans surcoût particulier puisque ce numéro spécial remplaçait un numéro de La Lettre. Il a, également, été distribué par les préfetures qui en ont reçu un contingent calculé sur une base géographique (à l'exception de l'Île-de-France où un envoi a été réalisé par le SIG pour atteindre les principaux responsables des 9 000 premières entreprises de la région). Par ailleurs, l'ensemble des parlementaires ainsi que les ministères en ont reçu 80 000 exemplaires. Enfin, 6 000 journalistes ont été destinataires de ce document. Imprimé sur papier journal, ce document de 24 pages a engendré un coût total hors taxe de 1 016 750 francs.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39102

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2793

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4687